

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2025**

DÉLIBÉRATION N° 064-2025D

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-neuf du mois de décembre à dix-huit heures trente minutes le Conseil, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur Claude CAU, Maire.

PRESENT(S): Isabelle AUFRÈRE, Jean-Pierre BALDET, Patrick BOILEAU, Claude CAU, Lydia FABRE, Laurent GAYS, Lydie JALBAUD, Yvelise LEDOS.

POUVOIR(S): Pierre CASSE à Claude CAU.

ABSENT(S): Christophe PAUTREL.

CONSEILLERS MUNICIPAUX

En exercice : 10

Présents : 8

Pouvoirs : 1

Votants : 9

SECRETAIRE DE SEANCE : Patrick BOILEAU.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION DEMATERIALISEE : 15/12/2025

VOTE :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°3

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de procéder à un virement de crédit afin de pouvoir inscrire les engagements des travaux en cours dans les restes à réaliser de l'exercice 2025 et rembourser la caution déposée par le SSIAD lors de son entrée dans le logement sis 1 rue Le Bié.

Monsieur le Maire détaille les virements de crédits comme suit :

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
<u>Investissement Dépenses</u>				
<u>203/20</u> : Frais d'études	95 000.00 €	-1 000.00 €		94 000.00 €
<u>165/16</u> : Dépôt et cautionnement	0.00 €		+ 1000.00 €	1 000.00 €
<u>2138/21</u> : Autres constructions	660 000.00 €	-600 000.00 €		60 000.00 €
<u>2131/21</u> : Constructions bâtiments publics	37 500.00 €		+ 600 000.00 €	637 500.00 €
Total général Investissement Dépenses	1 115 817.63 €	-601 000.00 €	+601 000.00 €	1 115 817.63 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la décision modificative présentée par Monsieur le Maire.

Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication et de transmission en Préfecture.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire

Claude CAU



Télétransmis en Préfecture le 22/12/2025
Date de mise en ligne sur le site internet de la collectivité le 23/12/2025
Notifié à l'intéressé le _____